



Séance de travail à la Régie de l'énergie

4 octobre 2023

Demande de modifications à la méthode de cheminement des coûts (MCC) pour l'établissement des charges d'exploitation

R-4235-2023, HQTD-3, document 1

HYDRO-QUÉBEC

But de la rencontre

Faire le suivi de la demande D-2023-111 [61]

« La Régie juge approprié de tenir une séance de travail afin de permettre de faciliter la compréhension de la preuve de la Demanderesse, en particulier quant aux questions techniques que les intervenants souhaiteraient aborder sur les sujets qui ont été retenus par la Régie dans la présente décision. »

Faciliter la compréhension des modifications demandées à la MCC

Contenu de la présentation

Structure de l'entreprise avant / après

Portée des modifications à la MCC

Adaptations à la MCC

Catégories d'activités et cheminement de leurs coûts

Séquence du cheminement des coûts

Types de cheminement des coûts

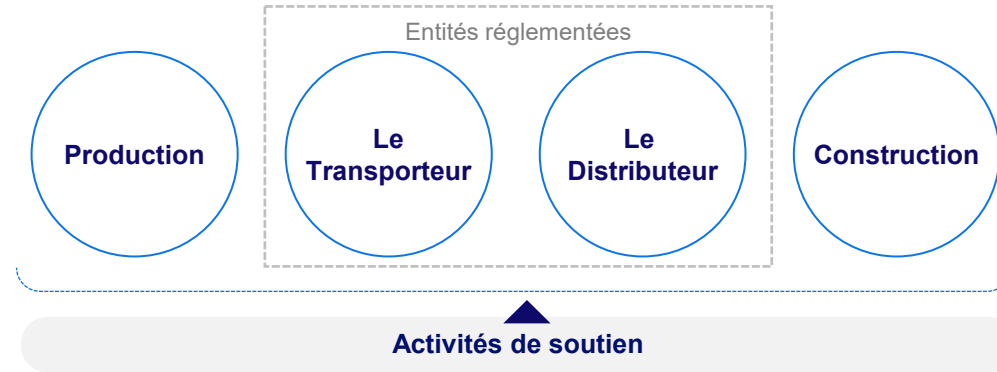
Clés de répartition

Neutralité des modifications à la MCC

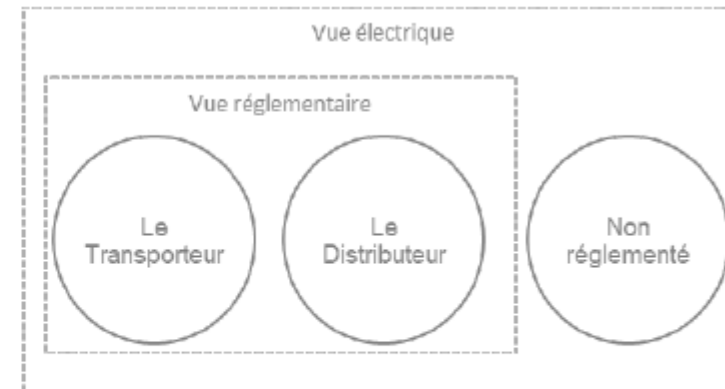
Élimination des secteurs au profit d'activités de la chaîne de valeur

Ancienne structure verticale basée sur les secteurs d'activité

Production simultanée des vues réglementaires requises pour les activités de transport et de distribution

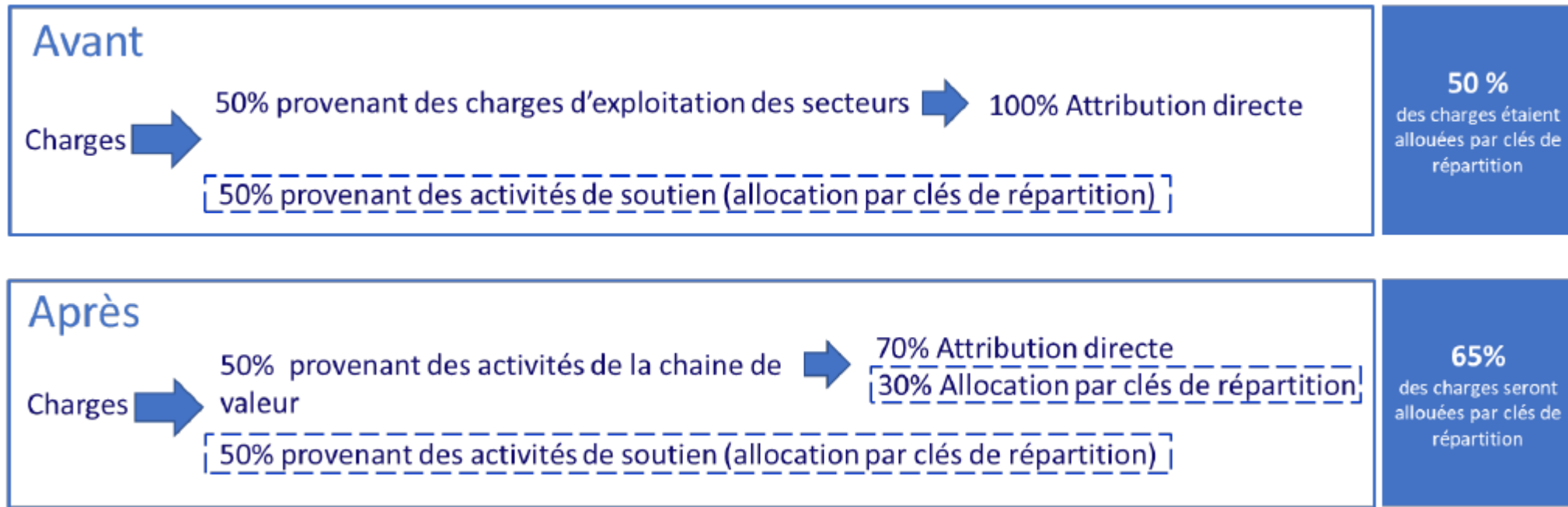


Passage à une structure intégrée transversale basée sur une chaîne de valeur



Portée de la MCC adaptée limitée aux charges d'exploitation, soit 24 % et 10 % des revenus requis respectifs du Transporteur et du Distributeur

Proportion estimée des charges d'exploitation allouées à la Vue électrique par le biais de la MCC



Augmentation de 15 % de la proportion des charges d'exploitation allouées par clés de répartition

Catégories d'activités

Activités de soutien

- Activités au service de l'ensemble des unités d'Hydro-Québec en soutien à la réalisation de la mission de base
- Auparavant identifiées comme étant les Services partagés

Activités de la chaîne de valeur

- Activités au cœur de la mission de base de l'entreprise
- Auparavant réalisées dans différents secteurs, mais, dorénavant regroupées selon la chaîne de valeur

Cheminement des coûts de ces activités par l'intermédiaire de principes reconnus par la Régie

Auparavant

Services partagés → Secteurs

**Cheminement par facturation interne
et frais corporatifs**

Maintenant

Activités de soutien → Activités de la chaîne de valeur → Vue électrique

**Cheminement par facturation interne
et frais corporatifs**

Séquence du cheminement des coûts de la MCC adaptée

Étape 4

Activités de la chaîne de valeur vers la vue électrique

Étape 3

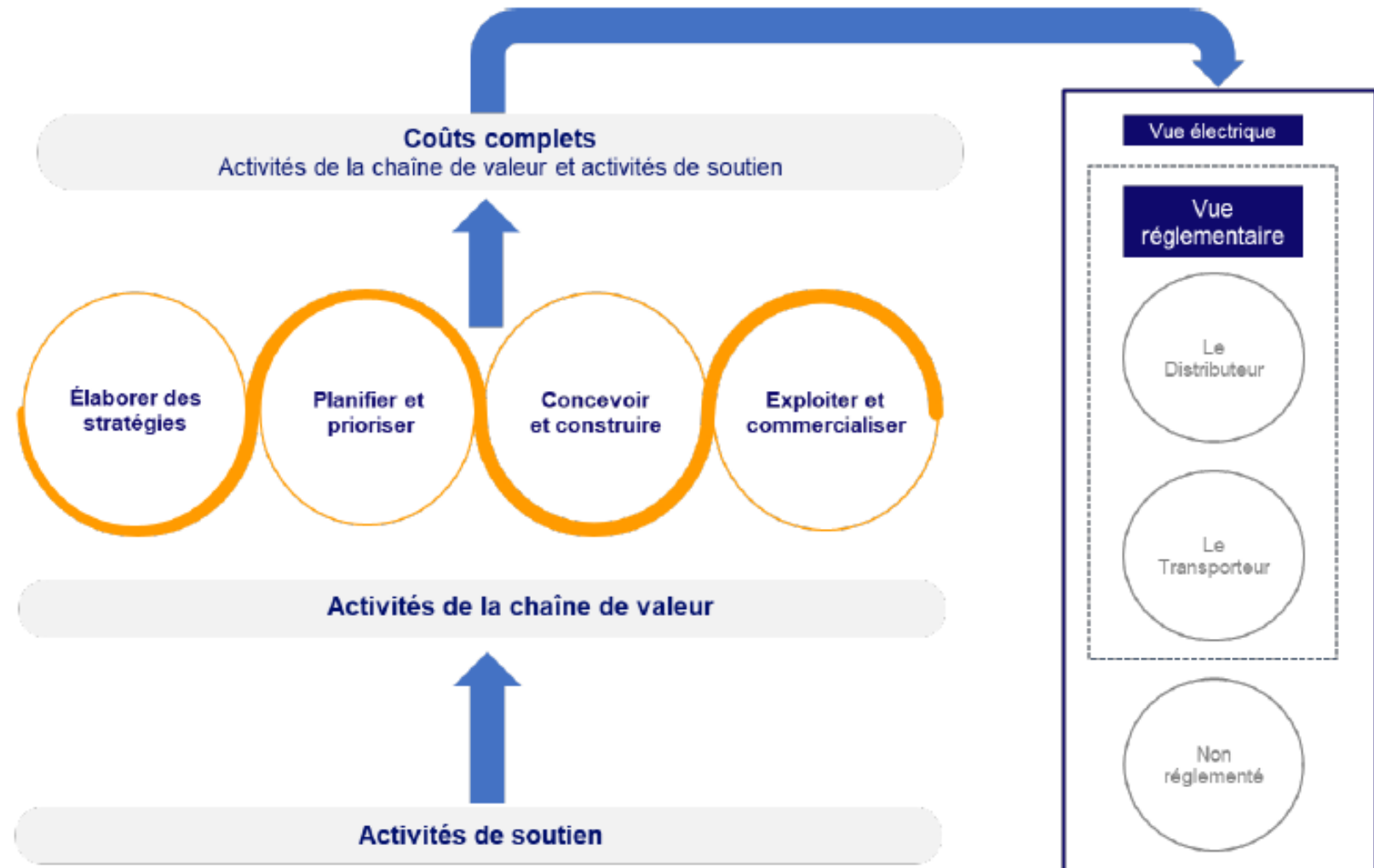
Coût complet des activités de la chaîne de valeur (excluant activités de soutien)

Étape 2

Activités de soutien vers la chaîne de valeur

Étape 1

Coût complet des activités de soutien



Types de cheminements des coûts

Répartition du coût complet des activités de soutien selon cinq types de cheminement des coûts

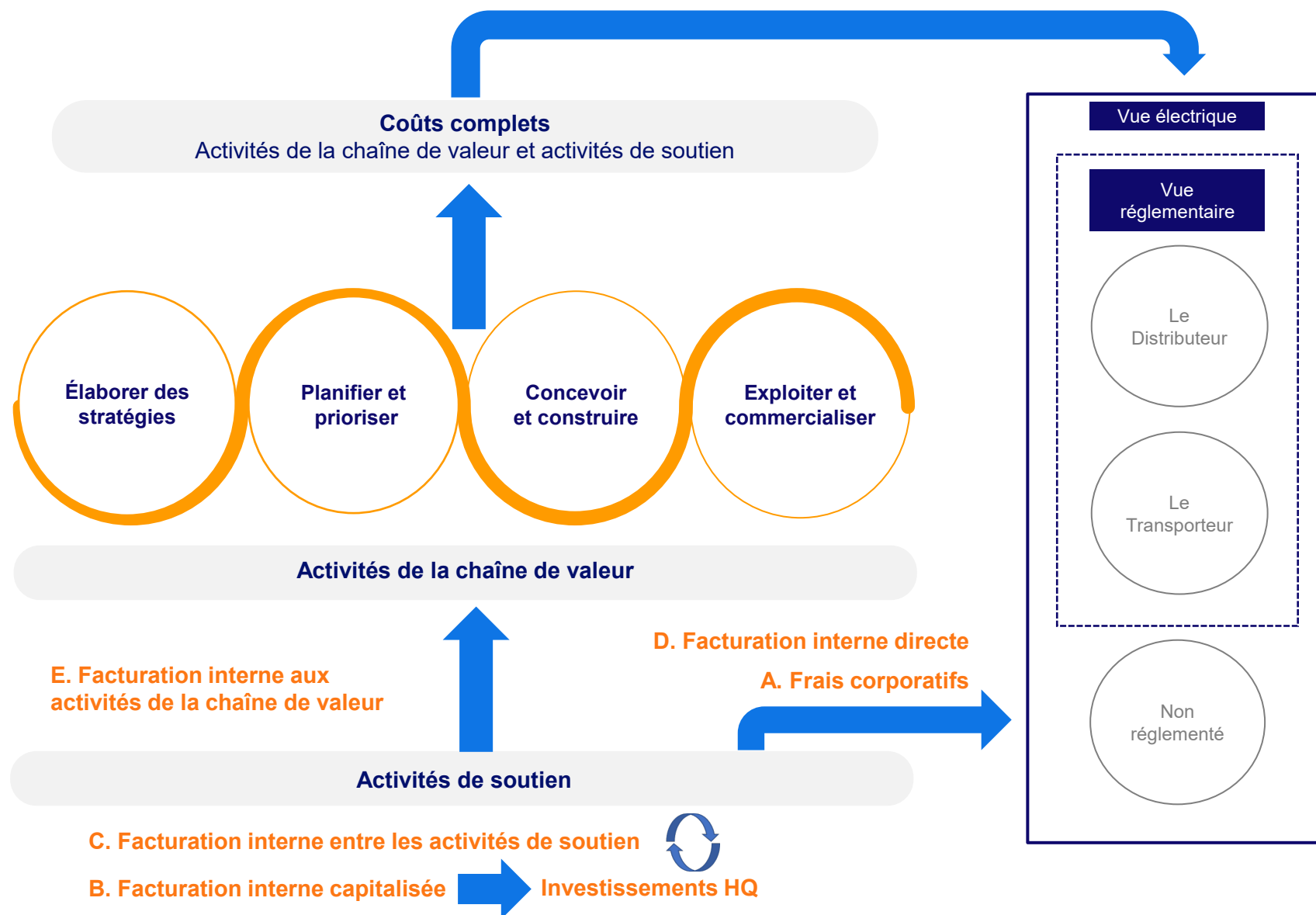
4 types de cheminement existants et reconnus par la Régie

- A. Frais corporatifs
- B. Facturation interne capitalisée
- C. Facturation interne entre les différentes activités de soutien
- D. Facturation interne directe

Ajout d'un 5^e type de cheminement

- E. Facturation interne aux activités de la chaîne de valeur conforme aux pratiques connues

Types de cheminement des coûts (suite)



Clés de répartition

Les clés de répartition permettent d'attribuer la juste proportion des coûts aux activités réglementées et non réglementées en fonction de leur consommation respective

Critères de sélection des clés de répartition :

- Priorisation de l'attribution directe, notamment pour les activités dédiées, imputation horaire
- Maintien des clés existantes lorsque possible, notamment pour les activités de soutien
- Choix des nouvelles clés de répartition basé sur :
 - Détermination des clés par les responsables d'activités afin d'identifier les inducteurs de coûts
 - Validation par le Groupe Finances :
 - Corrélation établie entre les coûts et l'utilisation
 - Inducteurs de coûts connus (données disponibles dans un système)
 - Inducteurs disponibles en temps opportun

[Voir Réponses à la DDR1](#)

Impacts de la MCC adaptée sur les composantes des revenus requis affectées

Impact sur les revenus requis du Transporteur - M\$ Selon les données au plan d'affaires 2022

	Avant Une Hydro	Après Une Hydro	Écarts
REVENUS REQUIS DU SERVICE DE TRANSPORT	769,4	739,6	(29,8)
<i>Variation des revenus requis affectés par la MCC adaptée</i>			<i>-3,9%</i>
IMPACT SUR LA CHARGE LOCALE	676,9	650,6	(26,2)

Près de 4 G\$ de charges « cheminant » par le biais de la MCC adaptée

Impact sur les revenus requis du Distributeur - M\$ Selon les données au plan d'affaires 2022

	Avant Une Hydro	Après Une Hydro	Écarts
REVENUS REQUIS DU SERVICE DE DISTRIBUTION	1 967,9	1 971,5	3,6
<i>Variation des revenus requis affectés par la MCC adaptée</i>			<i>0,2%</i>

L'analyse « avant/après » démontre la justesse des clés de répartition pour reconstituer les charges d'exploitation du Transporteur et du Distributeur

Conclusion

Près de 75% à 90% des revenus requis d'Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution **ne sont pas affectés par ces changements**

Les coûts répartis par la MCC passent **de 50% à 65%**

Les clés de répartition ont été identifiées par les responsables des activités afin d'obtenir les clés les plus représentatives de la **nouvelle réalité des activités selon « Une Hydro »**

L'analyse « avant/après » démontre **la justesse des clés de répartition** pour reconstituer les charges d'exploitation du Transporteur et du Distributeur

Impacts mineurs sur les composantes des revenus requis affectées par les modifications à la MCC

